



AVIS PUBLIC 2018-032

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

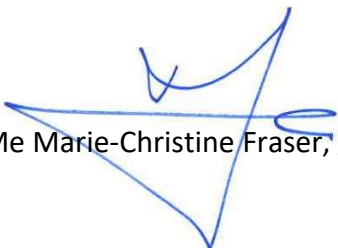
Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **7 janvier 2019 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2018-015 visant le 192, rue du Général-Vanier, Asbestos.

Nature et effets : Réduire la marge latérale, pour l'implantation d'un bâtiment accessoire, à 0,89 mètre plutôt que 1 mètre, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 263-R.

Nature et effets : Réduire la distance, entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal, à 1,88 mètre plutôt que 2 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 263-R.

Donné à Asbestos, Québec, ce 13^e jour décembre 2018.



Me Marie-Christine Fraser, greffière